

MÉMOIRE ET JUSTICE

La reconnaissance et la fidélité des Marnais

LES DISCOURS OFFICIELS

Ainsi la délibération du conseil municipal de Châlons le 25 avril 1942 :

La délibération a été prise par MM. Bruyère, Lecomte, Bouffet, Rolin, Aumersier, Dumont, Férat, l'abbé Gillet, Girod, Dr Leloup, Piérard, Popelin, Julien Priollet, Verriest, Mme Mangonot et Mme Seltz.

En voici les termes principaux :

« Le conseil municipal de Châlons-sur-Marne, se faisant l'interprète de toutes les municipalités de toute la population du département de la Marne, comme de celles des autres départements de la région vous exprime, en même temps que ses félicitations les plus respectueuses et les plus vives pour votre nomination à un des postes les plus importants de l'État français, ses très sincères regrets de vous voir quitter des fonctions que vous avez remplies, du premier au dernier jour, avec un dévouement, une autorité, une humanité et une compétence que personne ne pourrait contester.

Il n'oublie pas en particulier et il n'oubliera jamais tout ce que vous avez fait pour la ville de Châlons-sur-Marne, aussi bien en qualité de secrétaire général que comme préfet du département, puis de la région.

Tous les Châlonnais vous ont surtout vu à l'œuvre depuis

la mobilisation de 1939 ; ils ont apprécié à cette époque votre esprit de méthode et d'organisation, comme ils devaient l'apprécier, dans les journées tragiques de mai et juin 1940, votre courage tranquille et souriant, puis au retour de l'exode, votre fermeté pleine de tact et de mesure, précieuses qualités qui devaient vous valoir bientôt l'admiration générale.

Ils savent que, maintes fois, depuis lors, votre intervention raisonnée et conciliante a écarté de la ville, du département et enfin de la région, le danger de mesures douloureuses pour tous ; que, grâce à vous, les inévitables difficultés du moment se sont trouvées aplanies ; que ces non moins inévitables incidents ont été ramenés à leurs véritables proportions et que non content de réparer les erreurs, vous avez, mérite plus grand encore, su la plupart du temps les prévenir et par conséquent les éviter. »

Robert Mangeart dans *La Marne agricole et viticole* du 1^{er} mai 1942 :

« Les agriculteurs de la Marne ont certainement appris avec regret le départ de M. Bousquet appelé à remplir des fonctions importantes dans le nouveau gouvernement.

Depuis plus de quatre années en qualité de sous-préfet de Vitry-le-François, secrétaire général de la préfecture, préfet de la Marne, préfet régional, le département de la Marne et principalement les agriculteurs, bénéficièrent de son inlassable activité et de ses heureuses initiatives. Nous ne pouvons oublier que dans les heures sombres il fut constamment sur la brèche et que depuis l'évacuation, il sut par son tact, sa loyauté et sa fermeté amoindrir les conséquences de la défaite.

Doué d'une étonnante faculté d'adaptation, il assimila les problèmes agricoles qu'il s'efforça de résoudre par une meilleure organisation de la profession.

Grâce à son ascendant, il obtint, de ceux qui eurent sa confiance, un dévouement total qu'il utilisa magnifiquement.

Son organisation des contrôleurs départementaux et des chefs de canton à laquelle il donna tant d'impulsion, fut le prélude de l'organisation corporative, parachevée par l'Union des organisations agricoles de la Marne, à l'heureux dénouement duquel son influence n'est pas étrangère.

M. Bousquet nous quitte au moment où la corporation naissante aurait eu besoin de son appui et de ses directives.

Nous osons espérer que malgré les soucis de ses nouvelles fonctions, il n'oubliera pas la Marne et particulièrement les agriculteurs qui le considèrent comme un ami et lui seront toujours reconnaissants de ses heureuses initiatives.

Nos vœux l'accompagnent dans la tâche délicate qu'il a acceptée par devoir, convaincus qu'il saura, sur un plan plus élevé, mettre au service du pays les rares qualités que nous avons appréciées. »

Le sous-préfet de Reims rédige ainsi son rapport du 24 avril 1942 :

« Le départ du préfet régional comme secrétaire général à la Police a soulevé pas mal de réactions toutes du reste favorables à sa personne en raison de l'autorité certaine avec laquelle il avait su diriger les destinées de ce département dans les différents domaines dont il avait la charge. Son départ est unanimement regretté dans les milieux agricoles, comme dans les milieux industriels et commerçants. »

LES LETTRES DE REMERCIEMENTS, DE REGRETS ET DE FÉLICITATIONS

Le dossier de la Haute Cour en a contenu près d'une centaine indépendamment des témoignages. Il y en a un grand nombre également dans les archives départementales de Châlons et de Reims. D'autres proviennent d'archives personnelles. C'est le cas notamment de la pétition qui a réuni à Vitry-le-François 83 signatures de personnalités locales¹.

Cette pétition, qui n'est pas datée, est de 1945. Elle fut lancée à l'initiative de son maire, Tranet, et clame « Témoins de l'activité courageuse et du patriotisme que René Bousquet n'a cessé de mettre au service de ses administrés et du département de la Marne dans des circonstances difficiles, ils adressent à leur ancien préfet l'assurance de leur reconnaissance et l'expression de leur sympathie confiante. »

1. Cette pétition est reproduite en annexe n° 20.

J'extrais des originaux, qui sont en ma possession, certaines pièces émanant de personnes qui n'ont pas témoigné et d'autres qui sont très significatives au regard de la personnalité de René Bousquet.

Paul Marchandau lui écrit le 2 avril 1942¹ :

« Cela ne fera qu'ajouter à la reconnaissance que je vous conserverai toujours pour l'actif dévouement dont vous avez fait preuve à mon égard et les grandes qualités que j'ai appréciées en vous au cours d'une collaboration déjà vieille de plus de dix années à présent et qui est de celles qui ne s'oublient pas. »

Le député Férin lui envoie une lettre le 20 avril 1942 :

« Nous savions que vos brillantes qualités ne nous permettraient pas d'espérer que nous pourrions vous conserver dans la Marne, dans notre cher département que vous avez conquis par votre intelligente activité et votre administration si avisée malgré les difficultés de l'heure. »

Le duc de La Rochefoucauld, conseiller général de la Marne, lui écrit le 5 mai 1942 :

« Je regrette votre départ du département que vous avez traversé à une époque si troublée et pendant laquelle les Marnais ont su apprécier vos qualités d'administrateur et d'organisateur. »

Henri Merlin, sénateur de la Marne, lui adresse le 19 avril 1942 :

« [ses] félicitations au gouvernement et [ses] condoléances à la Marne. »

Antony Laurent, conseiller général de la Marne, lui écrit le 19 avril 1942 :

« Vous nous aviez tant habitué à votre belle franchise, à votre compréhension de tous, à votre cordiale amabilité que pas un seul Marnais qui vous a connu ne pourra autant que moi éprouver le regret de votre départ. »

Percy, maire d'Avenay, dans une lettre du 22 avril 1942, affirme :

1. La lettre de Paul Marchandau se trouve en annexe du Livre d'Yves Cazaux, *René Bousquet face à l'Acharnement*, op. cit.

« Le journal m'apprend que vous quittez notre région. Voulez-vous permettre à un modeste maire de campagne, qui a toujours trouvé près de vous la plus grande bienveillance et les meilleurs encouragements, de vous exprimer les regrets que laissera votre départ et de vous assurer que la municipalité et la population les partagent.

À une période si douloureuse de notre histoire, votre nom restera attaché à notre région. Avec ma foi inébranlable de vieux Lorrain, je suis sûr qu'elle se relèvera avec la France entière et nous n'oublierons pas que le premier élan c'est vous qui l'avez donné. »

Le lieutenant-colonel Pinard, qui commande le centre des prisonniers et rapatriés, témoigne dans sa lettre du 20 avril 1942 :

« Je vous suis extrêmement reconnaissant de la bienveillance que vous nous avez toujours témoignée et de l'appui que vous nous avez apporté. Votre souvenir restera fidèlement gravé en nous. »

Payen, de Châlons-sur-Marne, atteste le 21 avril 1942 :

« Cette haute distinction nous prive d'un chef éminent dont le souvenir nous restera. Personnellement je n'oublierai jamais ce que je vous dois. »

Alphonse Bergaut, président du conseil général de la Marne à la Libération, adresse la lettre suivante le 24 mars 1946 :

« Vous êtes sans doute au courant de l'organisation de la C.G.A. Voilà enfin cette organisation des chefs cantonaux, qui prend le nom de délégués cantonaux, agréée officiellement, c'est une revanche éclatante pour vous. La C.G.A. aurait besoin de l'appui et de l'autorité d'hommes tels que vous... qui écartent d'elle la politique qui est en train de s'y infiltrer, les oppositions de régions à régions, du Midi avec le Nord ou de l'Est avec l'Ouest. Votre œuvre dans la Marne est en avance de dix années sur le reste de la France. »

Hippolyte Verrier, le 22 mai 1946, écrit :

« Quand je me rappelle comment, en début d'Occupation, vous teniez tête aux Allemands, comment pied à pied vous les empêchiez de tout nous prendre, de nous dévaliser complètement, de nous mettre en servage et que je vous sais

maintenant dans les geôles de l'État, je me dis avec une peine profonde, il n'y a plus de justice en France. Cela n'est plus que le régime de la délation, de la haine et de la méchanceté et cela me rend bien perplexe pour l'avenir de notre toujours chère patrie. Ayez confiance, cher Monsieur Bousquet, celui qui juge les justices mêmes saura bien un jour rendre à chacun selon ses œuvres. »

Lucien Draveny, député de la Marne après 1945, fournit cette attestation le 19 mai 1948¹ :

« René Bousquet, préfet de la Marne, a toujours fait preuve de sentiments républicains, son attitude patriotique pendant son séjour dans ce département n'a pu donner lieu à aucune critique. »

Il y a lieu de mentionner également quelques lettres significatives relatives à la Marne qui ont été adressées à René Bousquet après son acquittement par la Haute Cour ou bien qui ne semblent pas avoir été produites en justice. Ainsi celle de Francisco Martinez qui écrit le 4 avril 1947 à Mme Bousquet :

« Je suis un des réfugiés espagnols qui est arrivé à Vitry vers la fin 1939 au moment où Franco nous a donné le coup de botte à tous et nous a poussés pour rentrer en France. C'est René Bousquet qui nous a donné le courage au moment où notre moral était si bas et la situation si critique pour nous. Quand nous avons appris que votre mari était en prison, nous avons éprouvé une grande peine car nous nous rappelions le moment où il venait nous voir dans notre petit camp de concentration de Vitry et nous donner des cigarettes et nous encourager, vous devez vous rappeler aussi de cela car quelquefois vous veniez avec lui. »

Beaudoin de Reims et M. Boez de Taissy écrivent le 14 janvier 1949 à l'avocat de René Bousquet :

« Vous avez à défendre Monsieur Bousquet, ancien préfet régional de la Marne. Je ne sais s'il a été le collaborateur que l'on dit, mais à l'époque où dans les administrations, chaque chef de service, se prenait pour un petit dictateur, brimant les gens presque à l'égal des Allemands, Monsieur Bousquet

1. Reproduite en annexe n° 21.

s'est intéressé personnellement aux cas qu'on lui soumettait, soit pour en atténuer la rigueur, soit pour en réparer les injustices. Il a peut-être eu le tort d'être préfet nommé par Pétain, d'autres ont fait pire qui ne sont nullement inquiétés. »

Marchegay, ingénieur, écrit le 25 juin 1949 :

« Mon cher préfet (car vous êtes toujours pour moi le grand préfet de la Marne), je suis de ceux qui n'ont jamais douté de votre patriotisme, de ceux qui savent ce que vous avez fait dans notre département, enfin de ceux qui vous ont entendu parler aux Allemands à travers les cloisons de l'hôtel Didion à Châlons ; vous leur parliez haut et clair car vous avez toujours imposé votre volonté. »

L'ancien maire de Reims, docteur Bouvier, envoie le 24 juin 1949 :

« Que de temps il a fallu, cher Monsieur Bousquet, pour mettre fin à une injustice et pour reconnaître les brillants services que vous avez rendus et le courage avec lequel vous avez su faire face à l'occupant. Avec tous ceux qui vous ont vu à l'œuvre en 1940, 1941, 1942, 1943 je tiens à vous exprimer ici et tout de suite, en attendant de le faire de vive voix, l'expression de ma très vive admiration et de mon fidèle attachement. »

Lancelot de Sillery écrit ce même 24 juin 1949 :

« Vous ne vous souvenez sans doute pas de moi, mais moi je ne vous ai pas oublié et je me rappelle souvent que c'est grâce à votre intervention en décembre 1941 que je ne me suis pas suicidée parce que, ouvrière vigneronne ayant été salariée depuis ma jeunesse, ma demande d'allocation aux vieux travailleurs était toujours reculée aux calendes grecques et que c'est grâce à vous que j'ai enfin obtenu une solution le 1^{er} janvier 1942.

À cette époque vous étiez encore à Châlons et n'aviez pas les ennuis éprouvés depuis mais je ne puis vous dire avec quelle émotion depuis qu'il était question de vous sur le journal, je parcourais les lignes et c'est avec plaisir que je viens aujourd'hui vous féliciter du résultat.

Vous allez dire que vous ne vous souciez pas des félicitations d'une vieille ouvrière de 82 ans, mais cela vous mon-

trera que, s'il y a parfois des ingrats, moi je sais me souvenir des personnes qui m'ont fait du bien et c'est avec ma plus sincère reconnaissance que je termine ma petite lettre. »

De Courson, dans sa lettre du 28 juin 1949, affirme :

« Je ne veux pas tarder (je viens seulement d'avoir votre adresse) à vous dire combien j'ai été heureux d'apprendre que toutes les mesures iniques dont on a usé envers vous ont pris fin et qu'une éclatante justice vous a été rendue.

Je n'ai jamais oublié, croyez-le bien, les quelques mois que j'ai passés à Châlons-sur-Marne, période pendant laquelle j'ai pu me rendre compte de tout le bien que vous avez fait dans la région. Il me reste à souhaiter, non pas tant à vous qu'à notre malheureux pays qu'il soit fait appel le plus tôt possible à votre si forte personnalité et aux magnifiques sentiments dont vous avez donné si souvent des preuves. »

Pivetaud, dans sa lettre du 8 juillet 1949, poursuit :

« Je ne sais si vous vous souvenez encore de votre ancien directeur régional du contrôle économique de Châlons-sur-Marne. Lui a conservé des quelques mois pendant lesquels il a travaillé sous votre autorité un excellent souvenir et vient d'éprouver une très grande satisfaction en apprenant que vous aviez été complètement lavé des accusations injustes portées contre vous. »

Lucien Paul, le 2 juillet 1948, écrit¹ :

« J'arrive au journal et apprends votre libération. Je ne veux pas attendre d'être de retour à Châlons pour vous faire connaître toute la joie que m'a procurée cette nouvelle. »

Maurice Doyard, le 8 juillet 1948, réagit :

« Me voici grâce à Barré rencontré ce matin en possession de votre adresse. J'arrive donc bien tard pour vous dire toute ma satisfaction de vous savoir enfin dehors. Mais pour tardive que soit l'expression de celle-ci, elle n'en est pas moins bien cordialement sincère. Quel cauchemar ? Et quelle sinistre époque. »

Jean Jacquy, ancien sénateur de la Marne, écrit le 27 juin 1949 :

1. Cf. l'annexe n° 22.

« Je m'empresse de venir vous dire la joie que nous avons éprouvée en apprenant que vous sortiez de vos épreuves avec les honneurs de la guerre [...] la Marne, ce département – retenez bien ce que je vous dis aujourd'hui – où vous reviendrez bientôt en grand triomphateur... »

Gaston Villeger, secrétaire général de la Marne après la Libération, dans sa lettre du 23 juin 1949, écrit¹ :

« Les marques d'estime et de sympathie que vous m'avez alors témoignées m'ont laissé de vous le souvenir d'un homme de grand cœur. Je fus ici, en même temps que nombre de vos collaborateurs et que tous vos amis marnais, le témoin de votre lutte opiniâtre et courageuse contre l'occupant et, avec tous, je n'ai jamais cessé de penser qu'au poste éminent où vous avez accédé vous aviez toujours pensé et agi Français. »

L'appréciation de la Justice concernant René Bousquet en tant que préfet de la Marne

Il faut d'abord souligner, fait extraordinaire, l'absence de toute accusation dans le réquisitoire concernant l'attitude de René Bousquet dans la Marne.

L'avocat général qui a signé le document, Frette Damiourt, a décerné à René Bousquet un satisfecit qui transposé en termes juridiques apparaît tout aussi élogieux que la délibération du conseil municipal de Châlons.

En voici les termes :

« Dans ces deux postes (préfet, puis préfet régional) Bousquet se révéla un excellent administrateur, habile et ferme, qui négocia avec l'occupant au mieux des intérêts français. Fidèle à ses opinions républicaines, il maintint ou fit rétablir dans leurs fonctions les assemblées et les élus du département. Il intervint en faveur des israélites, des francs-maçons, des syndicalistes et des communistes, évita des sanctions à la population et parvint par de fausses statistiques à limiter les impositions de l'occupant. Il favorisa les évasions des prisonniers du camp de Châlons. Enfin il créa toute une organisation agricole qui permit de faire échec à

1. Cf. l'annexe n° 23.

l'arbitraire des occupants et aux tentatives d'exploitation collective des fermes par les Allemands. Il apparaît donc que pendant toute cette période de sa vie administrative, rien ne puisse être reproché à Bousquet. »

Il n'est pas inutile d'y ajouter les réflexions d'audiences telles qu'elles ont été exprimées par le même avocat général et également par le président de la Haute Cour M. Noguères.

Elles renforcent encore les appréciations écrites :

Selon la sténographie du procès en Haute Cour, fascicule 1, pages 39 et 40, le président Noguères déclare à l'audience le 21 juin 1949 :

« Bousquet a été préfet de la Marne et il a joué comme tel un rôle important. Sur son comportement à cette époque, voici ce que je trouve au dossier de plus clair et de plus résumé : les renseignements reçus, concernant le rôle administratif de Bousquet en tant que préfet de la Marne sont unanimement favorables. »

Nombreuses ont été ses interventions en faveur des israélites ou des francs-maçons et syndicalistes ou communistes inquiétés dans son département par les Allemands.

« Le tout s'assortit d'au moins 60 ou 70 dépositions, attestations, documents de toutes sortes, qui viennent de tous les milieux et qui en corroborent le contenu ».

L'avocat général Frette Damicourt déclare :

« Le ministère public, en ce qui concerne le passage de Bousquet à la préfecture de la Marne n'a rien à lui reprocher. J'ai entendu avec plaisir ses explications et elles n'ont fait que me confirmer dans mon opinion première. »

C'est parce que les livres récents de Jean-Pierre Husson (*La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*) et de Pascale Froment (*René Bousquet*)¹, qui se sont incidemment penchés sur son activité dans la Marne, me paraissent dénaturer son action et trahir ses mobiles que j'ai cru utile de réunir et de publier la masse présente de documents et de preuves et ce à l'appui d'un livre d'amitié et de vérité déjà paru, celui de l'historien Yves Cazaux *René Bousquet face à l'acharnement*².

1. Stock, 1994.

2. Jean Picollec, 1995.

Preuves à l'appui, je conteste avec force et indignation, à propos de ces ouvrages, la double affirmation que René Bousquet ait pu manifester un quelconque zèle au profit des autorités d'occupation et il me paraît tout aussi injuste de prétendre que dans son action il était mû par des considérations de carrière alors que l'homme était en fait prisonnier de son devoir.

Le dialogue est difficile avec tous ceux qui ne croient pas aux nobles inspirations ou qui considèrent leur personnage comme un homme tout à fait ordinaire. Je redonne la parole à mon père, pour la défense de son honneur :

Dans son interrogatoire du 11 juin 1945, il précise :

« Je rentrais dans mon département avec des projets qui peuvent se résumer ainsi : établir dans toute la mesure du possible la souveraineté française ; établir avec l'autorité allemande des rapports qui me permettraient de défendre individuellement et collectivement les intérêts français ; soustraire aussi largement que possible l'administration et le département à l'emprise étrangère ; maintenir sous l'Occupation la cohésion française ; affirmer devant l'occupant la réalité de ce qu'était la France malgré la défaite de ses armes. »

J'ai retrouvé, parce que la question s'était également posée en 1949, la réponse de mon père sous la forme de notes destinées à ordonner ses explications d'audience en ce qui concerne le mobile de son action :

« Ambition ? Sûrement : servir mon Pays – le défendre.

Ambition personnelle : matérielle – j'y perds ; carrière – pas d'avancement.

Refus ministère dès janvier 1942 (il s'agissait du ravitaillement) et quelquefois par la suite. »